



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230309-DEL2023-016-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Conseil Municipal du 09 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

| | | |
|---|----------------------|---|
| Conseillers en exercice : 29 | Présents : 24 | Votants : 26 |
| Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laëticia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin | | |
| Excusées : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie-Pierre Rebrassé - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal) | | |
| Absents : Marie Martinod - Charley Mingeon | | |
| Secrétaire de séance : Anthony Destaing | | |
| Date de convocation : 03 mars 2023 | | Date de publication : 17 mars 2023 |

Délibération n°2023-016 - approbation des comptes de gestion 2022 établis par le comptable du service de gestion comptable de Moutiers

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir le Compte de gestion et de le transmettre à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant. Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget principal, du budget annexe du lotissement de l'Adray et des budgets des services eau et assainissement de la régie des Eaux, établis par le Comptable du service de gestion comptable de Moutiers. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis pour chaque budget est conforme aux comptes administratifs établis par la commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget principal, du budget annexe du lotissement de l'Adray et des budgets des services eau et assainissement de la régie des Eaux, dressés par le Comptable du service de gestion comptable de Moutiers, certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- **Autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestion 2022.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.